

**AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES ETATS DU  
LIPTAKO-GOURMA(ALG)**

---

**ONZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES**

**NIAMEY LE 18 AOUT 2018**



**COMMUNIQUE FINAL**

**AOUT 2018**

La 11<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) s'est tenue le 18 Août 2018, à Niamey, en République du Niger, au Palais des Congrès, sous la présidence de **Madame KANE Aïchatou BOULAMA**, Ministre du Plan de la République du Niger, Présidente en exercice du Conseil des Ministres.

Les délégations étaient respectivement conduites par :

- **Monsieur Hassane Barazé MOUSSA**, Ministre des Mines, pour la République du Niger ;
- **Madame Pauline ZOURE**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, chargée de l'Aménagement du Territoire, pour le Burkina Faso.
- **Professeur Makan Moussa SISSOKO**, Secrétaire Général du Ministère des Mines et du Pétrole, pour la République du Mali ;

Placée sous le signe de la réforme de l'ALG avec comme thème « **Transformer l'organisation en vue de contribuer durablement au développement socio-économique des Etats membres dans un espace apaisé, sécurisé et prospère** », la session extraordinaire s'est déroulée en deux étapes :

- la cérémonie d'ouverture ;
- et les travaux proprement dits.

## I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie solennelle d'ouverture qui couvrait aussi bien la 11<sup>ème</sup> Session Extraordinaire que la 54<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement du Niger, des représentants du Corps diplomatique, des représentants des Organisations internationales et interafricaines et des Directeurs Généraux et Centraux du Ministère du Plan.

Elle a été marquée par le discours d'ouverture, de **Madame KANE Aïchatou BOULAMA**, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de l'ALG.

Dans son discours d'ouverture, **Madame KANE Aïchatou BOULAMA**, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de l'ALG, au nom de **Son Excellence Monsieur Mahamadou ISSOUFOU**, Président de la République, du Gouvernement et en son nom propre, souhaité la bienvenue à Niamey, aux différentes délégations.

Elle a ensuite témoigné sa reconnaissance à toutes les personnalités présentes à la cérémonie d'ouverture.

Aux Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent l'ALG et ses Etats membres elle a adressé ses remerciements au nom du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etats.

Poursuivant son allocution, la Présidente en exercice du Conseil des Ministres a situé le contexte dans lequel se tiennent la 11<sup>ème</sup> Session Extraordinaire et la 54<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres, caractérisé au niveau des trois Etats membres de l'ALG par la persistance des problèmes sécuritaires. Elle a ensuite rappelé les grandes conclusions de la 2<sup>ème</sup> Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat dont la mise en œuvre se poursuit avec l'entrée en vigueur du Traité révisé le 12 février 2018.

Dans cette dynamique, elle a indiqué que les travaux de la session extraordinaire seront centrés sur l'examen des textes réglementaires à même de rendre le fonctionnement des organes de l'ALG conformes aux dispositions du nouveau Traité.

## **II – Déroulement des Travaux**

Après la cérémonie solennelle d'ouverture et adoption de l'ordre du jour, les travaux se sont ensuite déroulés en séance plénière.

Les Ministres ont pris connaissance du rapport de la Réunion des experts préparatoire à la 11<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du Conseil des Ministres. Ils ont félicité les experts pour la qualité et la pertinence des conclusions de leurs travaux et des recommandations.

A l'issue de leurs travaux le Conseil des Ministres a adopté les textes réglementaires pour transformer l'Organisation afin qu'elle contribue durablement au développement socio-économique des Etats membres dans un espace apaisé, sécurisé et prospère, conformément à la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Il s'agit des textes ci-après :

1. le chronogramme de parachèvement de la transformation de l'ALG ;
2. le règlement intérieur du Conseil des Ministres de l'ALG ;
3. le règlement intérieur de la réunion des experts de l'ALG ;
4. le règlement financier de l'ALG ;
5. le règlement portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif de l'ALG ;
6. le statut du personnel de l'ALG ;
7. la stratégie de communication de l'ALG.

Relativement au système de rémunération du personnel de l'ALG, le Conseil des Ministres est conscient de l'importance et de la pertinence de l'amélioration des conditions salariales. Cependant, au regard des implications financières, le Conseil des Ministres a différé l'examen et l'adoption du rapport y relatif. Aussi, a-t-il instruit la Direction Générale de l'ALG de soumettre de nouvelles propositions d'améliorations du système de rémunération des agents de l'institution ainsi qu'un mécanisme de financement.

Le Conseil des Ministres a par ailleurs pris acte du processus en cours en vue de doter le Secrétariat Exécutif d'un document d'orientations stratégiques et l'encourage à parachever le processus.

En outre, il a instruit le Secrétariat Exécutif d'accélérer la mobilisation de ressources en vue de la définition de mécanismes propres de financement des activités.

**Fait à Niamey, le 18 août 2018**

**Pour le Conseil des Ministres,  
La Présidente**

**Madame KANE Aïchatou BOULAMA**